



Assemblée générale

Distr. limitée
12 février 2025
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante-deuxième session
Vienne, 3-14 février 2025

Projet de rapport

Additif

IX. Rôle futur et méthodes de travail du Comité (*suite*)

Tenue d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. Le Sous-Comité a pris note de la proposition du Maroc et de l'Italie, dont la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la France, la Lettonie, le Mexique, le Nigéria, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni et la Tchéquie s'étaient portés coauteurs, contenant des informations complémentaires sur la tenue d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE IV), qui figurait dans un document de séance (A/AC.105/C.1/2025/CRP.4/Rev.2).
2. Le Sous-Comité, gardant à l'esprit les délibérations tenues au début de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, au cours desquelles avait été réaffirmée l'importance de l'adhésion la plus large possible au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et de son respect intégral, ainsi qu'à la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement de 1996, a souligné qu'UNISPACE IV offrirait une occasion unique de saluer la contribution vitale des techniques, des données et des services spatiaux au développement socioéconomique, en particulier pour les pays en développement, ainsi que le rôle du Comité dans le renforcement de la gouvernance mondiale des activités spatiales. Le Sous-Comité a également souligné que 2027 serait l'année du soixantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et de la soixante-dixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui était la principale instance de coopération internationale en matière d'activités spatiales.
3. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité examine la possibilité qu'UNISPACE IV se tienne en 2027. Il a noté que d'autres consultations sur les objectifs, le lieu, l'organisation et le financement d'UNISPACE IV devraient avoir



lieu à la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique et à la soixante-huitième session du Comité, au titre du point de leurs ordres du jour respectifs intitulé « Rôle futur et méthode de travail du Comité », et qu'ils examineraient toutes les idées et propositions soumises par les délégations.

4. Le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'établir, avant la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique, un rapport sur les modalités d'organisation, le financement (y compris la manière dont les ressources existantes pouvaient être utilisées pour UNISPACE IV) et les implications logistiques possibles de la tenue d'une telle conférence, ce rapport devant comprendre une analyse d'UNISPACE III et d'UNISPACE+50 ainsi qu'une analyse des différentes combinaisons de durée, de portée et de lieu envisageables pour UNISPACE IV.

5. Certaines délégations ont noté que la tenue d'UNISPACE IV en 2027 pourrait donner un élan aux réflexions en cours au sein du Comité et de ses sous-comités sur un certain nombre de sujets d'intérêt relatifs aux activités spatiales, tels que les débris spatiaux, le trafic spatial et les ressources spatiales, et faire fond sur l'Action 56 du Pacte pour l'avenir.

6. Certaines délégations ont noté l'importance de l'examen à mi-parcours des progrès réalisés en vue de la concrétisation du Programme « Espace 2030 », ce qui pourrait apporter une contribution importante à UNISPACE IV, en vue de renforcer les capacités, en particulier pour les pays en développement.

7. Certaines délégations ont été d'avis qu'UNISPACE IV se déroulerait à un moment crucial, alors que le paysage spatial mondial s'était considérablement transformé au cours des 25 dernières années, et noté que la montée en puissance de nouveaux acteurs du secteur spatial, en particulier des pays en développement, soulignait la nécessité d'aborder la gouvernance et la coopération dans le domaine spatial d'une manière plus inclusive. Ces délégations ont estimé qu'UNISPACE IV pourrait être l'occasion d'apporter son concours à un soutien spécifique, à des initiatives de renforcement des capacités et, le cas échéant, au transfert de technologies afin de favoriser un accès équitable aux ressources spatiales et de permettre à l'Afrique de participer pleinement au secteur spatial.

8. Certaines délégations ont estimé qu'UNISPACE IV devrait déboucher sur des résultats concrets, qui contribueraient à renforcer le rôle essentiel du Comité dans la promotion des utilisations pacifiques et de la gouvernance mondiale des activités spatiales.

9. Le point de vue a été exprimé selon lequel les États membres du Comité devraient être en mesure de se mettre d'accord sur les modalités d'organisation et de financement d'UNISPACE IV avant la soixante-huitième session du Comité, afin que celui-ci puisse prendre une décision éclairée sur UNISPACE IV.